

MAINTIEN DES T.A.P. OU NON ? sur la commune de Sadirac

Considérant que le choix du maintien des T.A.P. concerne chacun d'entre nous, le conseil municipal de Sadirac a décidé de **donner la parole à chaque famille ayant un ou plusieurs enfants scolarisé(s) au sein des 3 écoles de la commune.**

Dès octobre, des questionnaires ont été distribués dans les cartables des enfants pour permettre aux parents **d'exprimer leur avis sur le maintien de la semaine à 4 jours et demi ou le retour à 4 jours.** Le recueil des réponses a été réalisé grâce aux urnes sécurisées, disposées à l'accueil de chaque école sadiracaise.

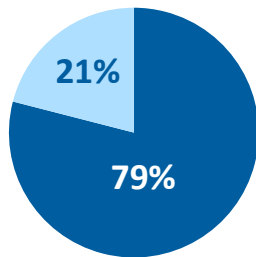


La mention du nom de famille a permis uniquement d'assurer la comptabilisation d'un retour par famille et ainsi, éviter les doublons.

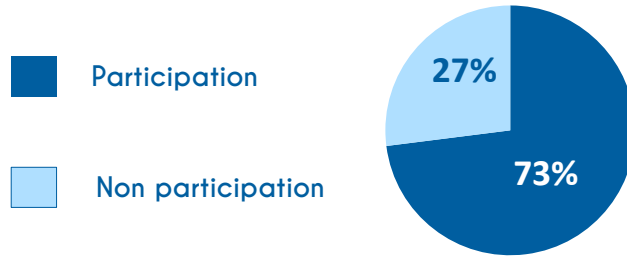
Voici le **résultat du dépouillement effectué le Samedi 18 novembre 2017 à 10H**, salle du conseil municipal de Sadirac :

TAUX DE PARTICIPATION :

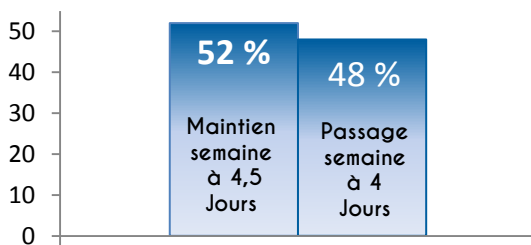
▪ Ecole Théodore MONOD



▪ Ecoles Marie CURIE et Pierre PERRET



RESULTAT de l'enquête :



Le conseil municipal a décidé, Samedi 9 décembre, de suivre la décision démocratique des familles concernant le maintien ou non de la semaine à 4,5 jours et de maintenir le principe de la gratuité des temps d'activités périscolaires.

Une **commission de travail** va être mise en place afin d'engager une analyse plus précise du fonctionnement actuel et si besoin, proposer des modifications nécessaires afin de l'adapter en fonction des observations recueillies lors de la concertation.

Un grand merci aux parents présents ainsi qu' à Anne Pierre Bordet, directrice du périscolaire des écoles du bourg, pour avoir participé au dépouillement.